

Annexe 3 : Préconisation du guide européen sur la réalisation des inventaires d'émissions en ce qui concerne l'identification des substances pour lesquelles fournir un inventaire détaillé

Le guide européen recommande une **analyse préalable en 2 étapes** afin de **prioriser les ressources à affecter à l'élaboration des inventaires** en fonction du résultat souhaité.

En première étape, une **évaluation de la pertinence actuelle de la présence d'une substance à l'échelle du district** doit être menée.

En seconde étape, **pour les substances sélectionnées devant faire l'objet d'un inventaire plus poussé (les pertinentes)**, un niveau approprié de détails devra être fourni sur la base d'une approche par paliers. Cette analyse plus fine doit s'atteler à fournir des **estimations des flux issus de sources diffuses et ponctuelles, ainsi que du transport dans les cours d'eau**.

1) En première étape, une évaluation de la pertinence actuelle de la présence d'une substance à l'échelle du district doit être menée.

L'objectif de cette première étape est d'identifier les substances qui sont de moindre importance pour le district actuellement et dans un futur proche et de concentrer les efforts de développement d'un inventaire détaillé pour les autres substances. En conséquence, les critères à prendre en compte pour cette sélection ne doivent pas être trop restrictifs.

L'évaluation doit s'appuyer à la fois sur les données de surveillance des masses d'eau et sur les informations disponibles concernant les restrictions de mise sur le marché et de production des substances. Ces informations devront permettre d'établir un jeu de critères transparents.

Le guide indique qu'**une substance devra faire l'objet d'un inventaire détaillé dès lors qu'un ou plus des critères suivants sera respecté** (sur la base des données des 3 à 5 dernières années) :

- la substance est à l'origine d'un **dépassement de NQE dans au moins une masse d'eau** du district ;
- le niveau de concentration moyenne de la substance est **supérieur à une demi NQE** dans plus d'une masse d'eau ;
- les données de surveillance montrent une **tendance à la hausse des concentrations** qui pourra être à l'origine de problème pour le prochain cycle de gestion ;
- les **données du registre des émissions polluantes** montrent que certaines émissions pourraient être à l'origine de concentrations répondant aux critères précédents ;
- des sources ou activités connues **conduisant à des rejets vers les masses d'eau** du district peuvent conduire à des concentrations répondant aux critères précédents.

Les critères retenus pour cette identification des substances devant faire l'objet d'un inventaire détaillé ainsi que le résultat de la sélection doivent être rapportés dans l'inventaire. Pour les substances exclues, les Etats membres doivent toutefois essayer de fournir une **estimation basique** des émissions, rejets et pertes à partir des données disponibles. **Ceci est particulièrement important dans le cas de substances dangereuses prioritaires.**

2) En seconde étape, pour les substances sélectionnées devant faire l'objet d'un inventaire plus poussé, un niveau approprié de détails devra être fourni sur la base d'une approche par paliers.

Cette analyse plus fine doit s'atteler à fournir des estimations des flux issus de sources diffuses et ponctuelles, ainsi que du transport dans les cours d'eau.

L'approche par paliers décrite dans le guide européen correspond aux différents niveaux de détails qui peuvent être atteints en fonction de la méthodologie d'évaluation choisie. 4 approches sont présentées qui, additionnées, correspondent à un niveau de précision de plus en plus fin (tableau 2) :

1. le premier niveau permet d'identifier les émissions ponctuelles ;

2. le deuxième niveau complète l'information en fournissant une estimation basique des émissions diffuses ;
3. le troisième niveau permet d'identifier les voies de transfert de certaines émissions spécifiques ;
4. le quatrième niveau, le plus fin, permet de distinguer les différentes sources d'émission par substance et leur contribution respective.

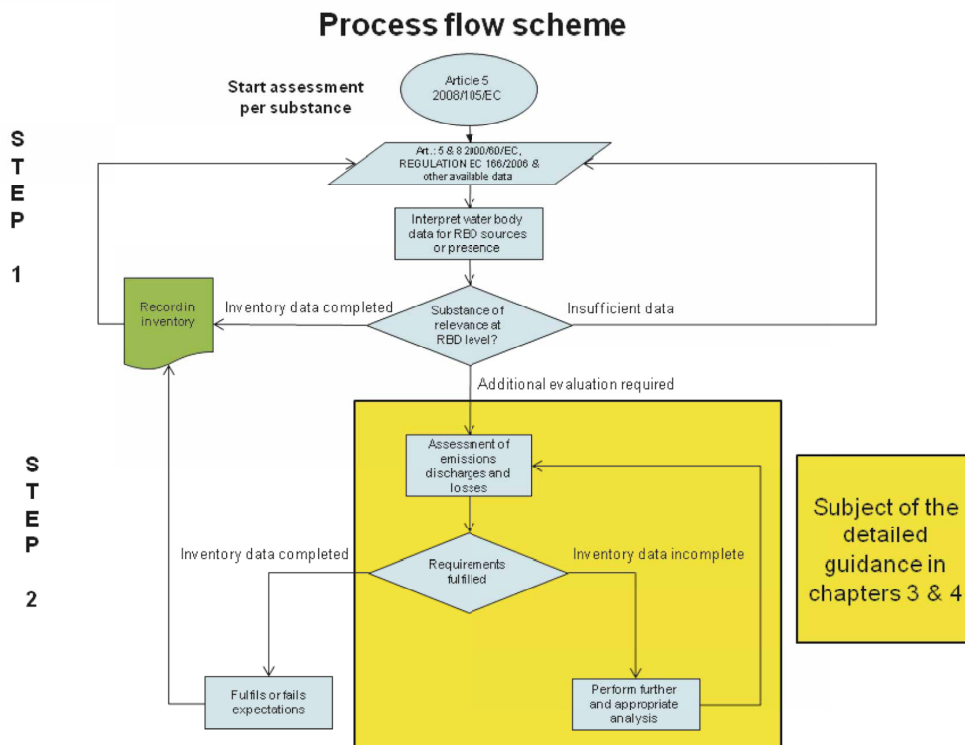


Figure 2: Représentation schématique des 2 étapes de l'inventaire
(overview of the 2-step inventory building process)